



Mairie de MACAU

Arrêté n°AR2026-0161

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME DOMINIQUE QUETEL 4EME.ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la commune de MACAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Dominique QUETEL** en qualité de 4ème Adjointe au Maire ;

Considérant que pour permettre une meilleure réactivité de l'administration locale et du **Service Cadre de vie – Habitat et Urbanisme**, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Dominique QUETEL, Adjointe au Maire.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Dominique QUETEL, Adjointe au Maire, est déléguée à l'urbanisme et du développement durable et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées au Cadre de vie – Habitat et Urbanisme, à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Dominique QUETEL, Adjointe au Maire, à l'effet de signer les bons d'engagement pour toutes commandes inférieures à 2000€ liés au Service Cadre de vie – Habitat et urbanisme, de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées à l'article 1^{er} ci-dessus ainsi que les convocations de la commission afférente à cette délégation.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et notifié à Madame Dominique QUETEL et une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de la Gironde, et à Monsieur le trésorier de Pauillac.

A Macau, le 20 mars 2026

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU

A signé